



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.16.29
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025 à 18h30

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / M-J JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / JJ. VIGOT.

Absents excusés : S. GODRIE / L. NAISSANT / Y. RHODDE / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE

Procurations : S. GODRIE donne pouvoir à F. COTTIN / Y. RHODDE donne pouvoir à S. BONIN / G. ROBERT donne pouvoir à G. BRACHOTTE / S. VANDEWEEGHE donne pouvoir à P. CATTEAU

Secrétaire : M-J JACQUIER

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le marché du groupement de commande avec l'intercommunalité pour les produits d'entretien ;
- Approuve à l'unanimité, l'adhésion à la mutuelle choisie par le CDG21 qui est la MNT et la participation employeur de 30 € brut par mois ;
- Approuve à l'unanimité, le choix de l'installation d'une pizzeria suite à la présentation du projet des candidats pour la location du local commercial situé 32 route de Dijon. Classe en deuxième position la proposition d'un magasin de friperie ;
- Approuve à l'unanimité, le temps partiel à 80 % de Mme BONVALOT-NOIROT Amélie jusqu'au 04 mai 2026 ;
- Approuve à l'unanimité, la prolongation du contrat de Jérémy BISSEY jusqu'au 30 novembre 2026 et celui de Mathieu GUIGNARD jusqu'au 30 juin 2026 ;
- Approuve à l'unanimité, la date de prise des jours de fractionnement au 28 février N+1 ;
- Approuve à l'unanimité, le tarif des accompagnants pour le repas des aînés qui est de 35 € pour le ou la conjointe et de 45 € pour les autres proches, les tarifs de la buvette et du repas du Téléthon qui sont de 10 € par adulte et de 6,20 € par enfant, le tarif du miel qui est de 14 € le kg et le loyer de la MSA de Bourgogne qui intégrera prochainement la maison de santé pour un montant de 400 € par an ;
- Approuve à l'unanimité, le passage en « zone bleue » de la Place de l'Orme Sully ;
- Approuve à l'unanimité, le montant des devis reçus pour les réparations du mobilier urbain dégradé au parc intergénérationnel ;
- Approuve à l'unanimité, la convention en partenariat avec l'intercommunalité pour l'aide aux devoirs sur le temps périscolaire.

Monsieur le Maire :

- Fait part du rapport d'activité du SCOT pour l'année 2024 ;
- Fait part du rapport sur la Qualité du Président des Services de l'Eau Potable et de l'Assainissement pour l'année 2024 ;
- Fait part de la réussite de l'inauguration des écoles ;
- Fait part de l'avancée du projet du nouveau lotissement ;
- Fait part que deux médecins vont s'installer à la maison de santé, il s'agit d'un médecin infectiologue qui exercera à partir du 3 novembre et d'un médecin généraliste qui arrivera en début d'année 2026 ;
- Fait part que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h au square du souvenir ;
- Fait part que l'éclairage de la rue de la Petite Fin n'a pas été remplacé par des lampes LED. Un devis est en attente.

Monsieur Jean-Jacques VIGOT :

- Fait part des différents travaux réalisés : les poubelles communales ont été remplacées par des poubelles de tri, la sécurisation des 2 arrêts de bus en face des commerces est en cours. À la maison de santé, des fuites sont en cours de surveillance sur le chauffage et un compresseur est en panne, la garantie est en cours. Les décorations de Noël seront installées le mardi 25 novembre.

Madame Karine CHEDAL :

- Fait part que le repas des aînés aura lieu à la salle polyvalente et que le traiteur choisi est la Dame d'Aquitaine pour un montant de 40 € par personne ;
- Fait part que l'atelier Bonjour mis en place par Pep's débutera le mardi 04 novembre à 9h30 à la mairie. À ce jour, il y a 10 inscrits ;
- Fait part que les animations organisées par la bibliothèque les 28 et 30 octobre ont été un véritable succès ;
- Fait part que le prochain conseil d'école est prévu le mardi 04 novembre ;
- Fait part qu'un atelier Handisport est prévu pour les classes de CM1-CM2.

Monsieur Sébastien BONIN :

- Fait part que notre syndicat Even du Fou qui gère le local commercial 32 route de Dijon et l'atelier municipal souhaite mettre fin au contrat. Un nouveau devis auprès de ORALIA est en attente.
- Fait part qu'un nouveau food-truck arrive sur la commune les vendredis soir à partir du 07 novembre. Il proposera principalement de la paëlla et de la tartiflette/morbiflette.

Madame Francine COTTIN :

- Fait part que 2 ateliers PODCAST auront lieu les samedis 15 et 22 novembre ;
- Fait part que le P'tit Déj de Noël aura lieu le dimanche 14 décembre à la salle polyvalente.

Fin de la séance à 21h30

À THOREY EN PLAINE, le 04/11/2025

